

BAREME EVOLUTIF AFJ-MVM

Année	Chiffre 99.00 sur dernier avis de taxation	Tarif/heure institution petite enfance	Tarif/heure accueil familial de jour	1 journée: 10h institution petite enfance	1 journée : 10h accueil familial de jour
2019	de 0 à 5000	0.97	0.78	9.70	7.80
	de 5001 à 10000	1.18	0.94	11.80	9.40
	de 10001 à 15000	1.39	1.12	13.90	11.20
	de 15001 à 20000	1.61	1.29	16.10	12.90
	de 20001 à 25000	1.84	1.47	18.40	14.70
	de 25001 à 30000	2.07	1.66	20.70	16.60
	de 30001 à 35000	2.30	1.84	23.00	18.40
	de 35001 à 40000	2.54	2.04	25.40	20.40
	de 40001 à 45000	2.79	2.23	27.90	22.30
	de 45001 à 50000	3.04	2.43	30.40	24.30
	de 50001 à 55000	3.30	2.64	33.00	26.40
	de 55001 à 60000	3.56	2.85	35.60	28.50
	de 60001 à 65000	3.83	3.06	38.30	30.60
	de 65001 à 70000	4.10	3.28	41.00	32.80
	de 70001 à 75000	4.37	3.50	43.70	35.00
	de 75001 à 80000	4.66	3.72	46.60	37.20
	de 80001 à 85000	4.94	3.95	49.40	39.50
	de 85001 à 90000	5.23	4.19	52.30	41.90
	de 90001 à 95000	5.53	4.43	55.30	44.30
	de 95001 à 100000	5.83	4.67	58.30	46.70
	de 100001 à 105000	6.14	4.91	61.40	49.10
	de 105001 à 110000	6.46	5.16	64.60	51.60
	de 110001 à 115000	6.77	5.42	67.70	54.20
	de 115001 à 120000	7.10	5.68	71.00	56.80
	de 120001 à 125000	7.43	5.94	74.30	59.40
	de 125001 à 130000	7.76	6.21	77.60	62.10
	de 130001 à 135000	8.10	6.48	81.00	64.80
	de 135001 à 140000	8.44	6.75	84.40	67.50

Dès l'entrée à l'école obligatoire,
uniquement pour les enfants bénéficiant déjà d'un contrat d'accueil

1ère et 2ème année continuation du barème évolutif mais repas payés par les parents

à partir de la 3ème année, le tarif horaire est de CHF 7.95 et repas payés par les parents

Les communes finançant le GIAP, groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, il n'est pas prévu d'accueillir des enfants en âge scolaire au sein de notre association.

Réduction pour plusieurs enfants préscolaires placés simultanément en accueil familial

50% sur le taux d'accueil le moins élevé pour le 2ème et 3ème enfant.

Gratuit à partir du 4ème enfant.

TARIFS DES REPAS AFJ-MVM

Repas	4 mois à l'entrée école obligatoire	1ère et 2ème année	dès la 3ème année
Petit déjeuner	CHF 2.-	CHF 2.-	CHF 2.-
Collation	CHF 2.-	CHF 2.-	CHF 2.-
Repas du midi	CHF 5.-	CHF 6.-	CHF 7.-
Goûter	CHF 2.-	CHF 2.-	CHF 2.-
Repas du soir	CHF 5.-	CHF 6.-	CHF 7.-

4 mois à l'entrée de l'école obligatoire	Compris dans le prix de la pension
1ère et 2ème année	Payés entièrement par les parents et pension selon le barème évolutif
Dès 3ème année	Payés entièrement par les parents et pension à CHF 7.95

Les communes finançant le GIAP, groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, il n'est pas prévu d'accueillir des enfants en âge scolaire au sein de notre association.